

Après l'installation de vos nouvelles portes et fenêtres

La subvention

Si vous avez fait une demande pour la subvention **RénoClimat**, contactez dès maintenant votre inspecteur afin qu'il puisse compléter votre dossier pour que vous puissiez recevoir le montant alloué pour le remplacement de vos portes et fenêtres. Nous allons nous assurer que tous les autocollants **Energy Star** sont apposés sur les portes et fenêtres et que ces mêmes numéros se retrouvent sur votre bon de commande.



Peignez vos moulures

Thermos Signés M s'occupe d'installer vos moulures à la perfection et de boucher tous les trous de clous avec un composé qui ne craque pas. Des joints de latex seront également faits sur place afin d'assurer une finition impeccable.

Les moulures fournies sont déjà pré-apprêtées. Il ne vous reste qu'à appliquer deux couches de la peinture de votre choix afin de finaliser le remplacement de vos nouvelles portes et fenêtres.

L'entretien

Test de fonctionnement annuel : Il est important de s'assurer chaque année, idéalement au printemps, que tous vos mécanismes fonctionnent adéquatement. Si vous notez un problème, n'hésitez pas à nous contacter. Vous pouvez également consulter le guide des garanties présenté plus bas.

Nettoyage : Une fois par année, nettoyez vos portes et fenêtres avec un linge et de l'eau savonneuse. Ouvrez-les afin de pouvoir nettoyer partout et éliminer la saleté causée par l'environnement extérieur et l'hiver. Pour vos vitres, un nettoyant régulier (type Windex) ou un mélange d'eau et de vinaigre blanc est idéal.

Important : Ne jamais gratter la vitre avec une lame, car cela pourrait endommager vos thermos.

Lubrification : Vous pouvez lubrifier tous les mécanismes avec un **lubrifiant à base de silicone**. Prenez note de ne jamais utiliser de produit de type WD-40, car celui-ci endommage les coupe-froids à long terme.

Préparation pour l'hiver : Au mois de novembre, dès l'apparition du froid, il est préférable de retirer tous vos moustiquaires. En plus de les protéger, cela permet une meilleure circulation d'air sur les thermos à l'intérieur et réduit considérablement la condensation (gouttelettes d'eau sur la surface vitrée). Pour en savoir plus sur ce sujet, consultez notre brochure dédiée à la condensation. Si vous ne l'avez pas reçue, vous pouvez en faire la demande à votre représentant.

Garanties Fenêtres

Main-d'œuvre et Pièces

Garantie complète (5 ans) : L'acheteur bénéficie d'une couverture complète pour les pièces et la main-d'œuvre pendant les 5 premières années suivant la livraison.

Après 5 ans : La main-d'œuvre n'est plus couverte. Le manufacturier continu de fournir les pièces défectueuses selon les durées spécifiques ci-dessous.

Durée de protection par composante

Unités scellées (Thermos) : Garantie à vie limitée.

0 à 20 ans : Couverture à 100 % contre la buée ou la poussière entre les vitres (pour les unités avec verre Low-E installées sur des produits complets).

20 ans et plus : La couverture passe à 25 % (75 % à la charge du consommateur).

P.V.C. Blanc : 20 ans contre le claquage, l'écaillure ou le fendillement.

Aluminium et Peinture (P.V.C. & Aluminium) : 10 ans contre le décollement ou les fissures de la peinture.

Quincaillerie : 20 ans à 100 % sur toutes les pièces.

Bris thermique (fissure spontanée) : 2 ans suivant la livraison.

Moustiquaire et coupe-froid : 1 an (excluant les déchirures ou le gondolage).

Conditions importantes

Garantie transférable : Le nouveau propriétaire doit fournir la facture d'origine pour confirmer l'achat.

Entretien : Seuls l'eau et un savon doux doivent être utilisés. L'usage de produits chimiques sur le P.V.C. annule la garantie.

Installation : Le produit doit être installé selon les règles de l'art, de niveau et à l'équerre. Une mauvaise installation annule la responsabilité du fabricant.

Humidité : La formation de givre causée par un taux d'humidité trop élevé par rapport à la température extérieure n'est pas couverte.

Garanties Portes d'acier (Gamme Mélymax)

Main-d'œuvre : Couverte pour une période de 24 mois suivant la livraison.

Composantes et durées :

Peinture : 25 ans sur les portes peinturées (pétrissage, craquelage) et 20 ans sur la peinture blanche du fournisseur. La main-d'œuvre pour la peinture couleur est couverte 5 ans.

Panneaux de porte : 10 ans pour les modèles Novatech ou Masonite. Les modèles Edge ou Climatec bénéficient d'une garantie à vie.

Cadre de bois : 10 ans contre les défauts de fabrication.

Thermos et vitraux : Généralement 10 ans (ou selon le fournisseur).

Quincaillerie et accessoires :

Pentures (laiton/inox) : À vie.

Pentures régulières, balais et coupe-froid : 2 ans.

Barrure multipoint : 5 ans.

Exclusions majeures : L'installation d'une contre-porte devant une porte d'acier annule automatiquement toute garantie. Les déchirures sur les coupe-froid ou moustiquaires ne sont pas couvertes.

Entretien : Nettoyage à l'eau et savon doux uniquement.

Garanties Portes-patio (Gamme DECKO)

Main-d'œuvre : Couverte pour une période de 12 mois suivant la livraison.

Composantes et durées :

P.V.C. blanc : 20 ans contre les craquements et la décoloration inégale.

Unités scellées (Thermos) : 10 ans contre la buée ou la poussière interne.

Aluminium et Peinture : 10 ans sur les profilés et l'adhérence de la peinture. Une garantie de 5 ans s'applique spécifiquement à la décoloration excessive.

Quincaillerie : 5 ans sur les roulettes et mécanismes de mortaise. La poignée et son fini sont garantis 1 an.

Bris thermique : 10 ans sur les bris spontanés de la face interne.

Moustiquaire : 1 an sur la quincaillerie (la mèche et le gondolage sont exclus).

Conditions : Le numéro de facture est obligatoire. L'utilisation de produits chimiques est interdite pour l'entretien